



PROCES-VERBAL DU CONSEIL Séance du 24 novembre 2011

Etaient présents :

Collège A :

- M. Nicolas CHAILLET
- M. Olivier FABBRI
- M. Patrick GIRAUDOUX
- M. Mickaël KNORR
- M. Christian MAIRE

Collège B :

- M. Jean Pascal ANSEL
- M. Oussama BARAKAT
- M. Abderrazzak KADMIRI
- M. Jérôme SALVI
- Mme Anne Véronique WALTER SIMONNET
-

Collège des IATOS

- M. Gilles BOSSUET
- M. Marc DAZIN
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET

Collège des usagers

- M Anthony BRISCHOUX
- M. Didier MEYER
- M. Aïman DILOU

Personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN MIGNOT
- M. Pascal VAIRAC

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- M. Jacques JULLIAND (procuration à Monsieur CHAILLET)
- M. Bruno TATIBOUET (procuration à Monsieur KADMIRI)
- Mme Isabelle FRITSCH
- Mme Sophie FONQUERNIE
- Mme Dominique LANDRY
- M. Mickaël SCALABRINO (procuration à Monsieur MEYER)

La séance est ouverte à 9 heures 30

Monsieur KADMIRI présente le budget aux membres du conseil en précisant que les derniers éléments lui ont seulement été communiqués les jours précédents et que, de ce fait, les documents transmis ont été modifiés. Il commente le tableau d'attribution des dotations aux composantes (voir pièces jointes) et rappelle le système retenu : mi San Remo-mi Sympa (le Président ayant choisi de n'attribuer que 10% de la différence entre la dotation calculée avec SYMPA et la dotation de l'an passé). L'augmentation pour l'année 2012 sera ainsi limitée à 48 531€.

Il précise que la compensation BIATOS a été retirée de cette dotation (191 760€ en 2011). Une restitution de 30 400€ a été demandée pour 2012 (changement de support d'un contractuel). Cette somme figure en recettes sous la rubrique crédits ouverts correspondant à la masse salariale transférée.

Monsieur KADMIRI apporte quelques précisions sur les recettes :

- Apprentissage : l'UFC prélève 20% de la dotation pour combler une partie des heures complémentaires et 10% pour payer les primes.
- La baisse des ressources en formation continue est due en grande partie à l'arrêt du DU : E = MC2.
- Dans la lettre de cadrage, l'UFC indique que la part des crédits consacrés aux cours complémentaires pour la formation continue sera négociée directement entre les services centraux et les composantes.
- En ce qui concerne les crédits du contrat quinquennal, les répartitions budgétaires ont été effectuées sur la base de 80% des crédits ouverts en 2011.

Monsieur KADMIRI fait une parenthèse sur les droits d'inscription. Le Conseil d'administration de l'UFC a décidé que 50% du montant des droits perçus sur les inscriptions aux doctorats devait revenir aux écoles doctorales. Cependant le secrétariat des écoles SPIM et PASTEUR étant actuellement financé par l'UFR ST, le bilan entre recettes et dépenses devra être établi, en tenant compte également des recettes réelles perçues pour les thèses en co-tutelle.

Monsieur MAIRE demande si on a une idée de la dotation de l'UFC et fait remarquer la perte des crédits attribués au titre du PPF et la difficulté de faire un budget avec 80% des crédits.

Monsieur KADMIRI répond que l'on ne connaît pas le montant de cette dotation mais qu'elle pourrait être en baisse.

Monsieur KADMIRI commente ensuite les dépenses prévues pour l'année 2012.

Les crédits pédagogiques ont été maintenus à leur niveau de l'an passé. Les autres crédits (formation continue, apprentissage) ont été évalués en fonction de la dotation attribuée par l'UFC et ceux de la taxe d'apprentissage en fonction des recettes perçues en 2011.

Les crédits attribués pour les chaires d'excellence figurent sur le budget des services centraux et seront virés dans le courant de janvier 2012.

Les crédits de personnels du CR 200 ont été augmentés pour les raisons suivantes:

- Le non renouvellement du contrat de l'entreprise de nettoyage, qui implique l'embauche de deux personnels nouveaux.
- La prise en charge du financement de cinq "avenants enseignement" aux contrats doctoraux.
- La prise en charge en CDD du secrétaire de la licence GTD à LONS (partagée avec SJPEG) qui génère une économie (coût de 26 000€ au lieu de 38 000€, le secrétaire étant recruté auparavant en qualité d'intérimaire).

En ce qui concerne les crédits d'investissements, l'UFC mise sur les économies réalisées sur les heures complémentaires pour les attribuer.

Monsieur BARAKAT précise que les crédits BQF seraient de 100 000€ sur appels à projets, de 400 000€ sur projets pédagogiques et le BQF PRES s'élèverait à 120 000€

Monsieur CHAILLET fait remarquer le coût exorbitant des fluides et demande pourquoi les compteurs ne sont pas installés. Il souhaite connaître le coût de Lons.

Monsieur KADMIRI rappelle que le conseil avait voté une motion, transmise à l'UFC et que le Président s'était engagé à poser des compteurs. En conséquence l'UFR ST ne paiera rien de plus que ce qui est prévu

au budget. Il explique que seul le compteur heures pleines tourne, les autres étant shuntés. C'est pourquoi un "compteur intelligent " va être installé qui nous permettra de connaître notre consommation réelle. Il faudrait étendre la mesure à tous les bâtiments.

En ce qui concerne les enseignements dispensés à LONS LE SAUNIER, c'est Monsieur ANSEL, qui cette année, en a pris la responsabilité.

Les frais liés à la formation de LONS sont importants, il faut payer les enseignants pour leurs déplacements, cette année le problème des repas a été résolu par des tickets repas à l'IUFM.

L'UFR SJEPEG a également une formation à LONS, mais c'est l'UFR ST qui a équipé les locaux et assuré la maintenance.

Le transfert cette année dans les locaux de l'IUFM engendre moins de frais, mais il faut toujours payer les cars pour les déplacements étudiants ainsi que les repas.

En résumé, le coût de cette formation est important pour peu d'étudiants.

Monsieur BARAKAT rappelle que la décision d'ouvrir ce site et de le maintenir est une décision politique, mais qu'aujourd'hui ce site est menacé d'autant plus que l'UFR SJEPEG abandonnera ce site en 2012.

Monsieur KADMIRI ajoute qu'il devient difficile de trouver des collègues pour travailler sur ce site, la perte de temps en trajet étant très importante.

Monsieur ANSEL indique que cette année, pour les deux options, l'enseignement a été confié à des enseignants de l'IUFM en sous service (personnels sur place). Il ajoute que des chambres ont été aménagées pour les étudiants (environ 80), et que d'autres sont en rénovation, mais que l'offre est supérieure à la demande. Si l'UFR SJEPEG décide de rapatrier sa licence, la décision de réorganisation doit être prise tôt.

Monsieur KADMIRI indique que Mme GODARD a été claire sur ce sujet.

Monsieur BOSSUET pense que la seule solution est le renforcement du nombre des étudiants, si le site n'est pas redynamisé, cela n'est pas raisonnable...

Monsieur ANSEL dit que la situation est très délicate car les installations sont nombreuses (restauration, piscine utilisée par les scolaires...) et "qu'il y a du personnel mais plus de grain à moudre..".

Monsieur KADMIRI ajoute que la logique est le retour des licences sur Besançon car les étudiants de LONS ne se sentent pas dans l'UFC. Il serait donc bon de les rapatrier à Besançon.

Monsieur BOSSUET indique que le même problème va se poser dans le cadre de l'Université fédérale avec les étudiants allant à Dijon.

Monsieur BARAKAT ajoute qu'il se pose également à VESOUL. Les masters ne peuvent se développer sur ce genre de site. Il est cependant difficile de marquer des ruptures avec les décisions politiques.

Monsieur KADMIRI précise que le Président commence à comprendre les problèmes. Quant à l'UFR ST, elle n'ouvrira rien de plus là bas, monsieur KADMIRI faisant remarquer que seuls 18 étudiants ont été inscrits cette année contre 33 l'an dernier.

Monsieur FABBRI ajoute que l'on ne peut chercher les économies d'un côté et dépenser de cette manière.

Monsieur KADMIRI poursuit avec les heures complémentaires. L'an dernier l'enveloppe était de 12 700 heures. Cette année, l'enveloppe a été réduite à 11 265 heures, soit 1435 heures en moins.

Après discussion, elle a été ramenée à 12 700 heures en attendant un autre dialogue de gestion.

En ce qui concerne les personnels, en plus des deux personnels d'entretien embauchés au 1^{er} janvier, les départements d'enseignement sont tous désormais dotés d'une secrétaire (opération rendue possible par le monnayage d'un poste PRAG de 30^e section – enseignant qui n'exerçait plus en 30^e mais en FGS et DU).

Monsieur BOSSUET demande si ce sont des postes statutaires.

Monsieur KADMIRI répond que ce sont des CDD et revient sur le protocole du 31 mars 2011 pour la résorption de l'emploi précaire qui va régler un problème pour en créer un autre (en remplaçant des contractuels par d'autres contractuels) en l'absence de création de postes.

Monsieur KADMIRI soumet le projet de budget au vote du conseil. Il est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur BRISCHOUX veut savoir comment seront logés les étudiants pour les travaux pratiques, quand les salles 109M et 108M n'existeront plus.

Monsieur KADMIRI indique que les travaux ont pris un peu de retard, mais que lorsqu'une salle est prise, une autre est installée (ce qui a été fait pour la physique, la chimie et pour la place Leclerc)

Une salle sera mise à disposition par l'IUFM et une autre par l'IUT.

Madame PELLET indique que la salle 234 B en optique est libérée.

Monsieur KADMIRI fait part d'une décision prise suite à un diagnostic fait par Clément NORMAND sur l'hygiène et la sécurité. Un contrat va être pris avec une entreprise de location pour l'entretien des blouses utilisées en travaux pratiques. Cette entreprise échangera toutes les semaines les blouses sales contre des blouses propres (coût prévisionnel : 1 000€par mois).

Monsieur BRISCHOUX demande si il y aura 2 blouses.

Monsieur KADMIRI répond qu'il y aura 2 blouses, celles des enseignants chercheurs seront étiquetées à leur nom.

Monsieur BOSSUET demande si "le principe du tourniquet" sera respecté pour la prochaine élection du Président.

Monsieur KADMIRI répond que certains ne sont pas d'accord avec ce principe.

L'ordre du jour tant épuisé, la séance est levée à 11h 45

La secrétaire de séance

le Directeur

D. FLAMMARION

A. KADMIRI